

**Sujet :** [INTERNET] projets d'extension du parc éolien des Portes de Champagne.

**De :** >

**Date :** 20/11/2022 à 20:03

**Pour :** ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

51120 La Forestière

A l'attention de M. Jean Pierre CADON

Commissaire enquêteur

Objet: Relatif aux projets d'extension du parc éolien des Portes de Champagne.

Envoyé par  
courriel

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite vous faire part de ma vive opposition à l'extension de ce parc éolien pour les raisons suivantes :

Je ne suis pas opposée aux énergies renouvelables et à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire français, je suis en profond désaccord avec un développement des parcs éoliens dans la Marne.

- Comment prévoir une extension d'un parc dans une zone encadrée entre les bois et situé entre 2 villages distant de 2,6km!
- Si nous habitons La Forestière, c'est pour bénéficier d'un cadre de vie lié à la forêt, pas pour habiter au bord d'une zone industrielle ;
- 2 éoliennes sont situées à moins de 200m des lisières des forêts, forêt de Traconne réserve importante de chiroptères qui nichent et s'y reproduisent ;
- L'éolienne F4 est situé à 700m des habitations, produira des nuisances sonores importantes pour les riverains. D'ailleurs, le promoteur n'a pas eu le courage d'envisager une étude d'impact en la supprimant comme la MRAE le suggérait....
  - Pourquoi une politique de juste répartition de ces éoliennes sur l'ensemble du territoire n'a-t-elle pas été élaborée ?
  - Il semble judicieux de distribuer et de répartir ces éoliennes selon des critères

scientifiques pertinents,

- On nous met devant le fait accompli, le maire n'ayant pas souhaité consulter la population pour avis. Cependant la pétition qui a reçu 75% d'avis défavorables reflète bien l'opinion générale de la population ;
- Nous ne sommes pas contre l'énergie éolienne, mais contre l'invasion de certaines régions comme la nôtre ((500 éoliennes dans la Marne, et seulement 16 en Seine et Marne....)
- Nos villages vont être encerclés (parc de Nesles, parc de Montpothier/Villenauxe, parc des Champeaux, parc de Bouchy- Escardes et l'extension de Saint Bon) ....
  - Pourquoi l'État laisse les entreprises privées profiter de l'implantation de parcs éoliens pour réduire leurs coûts d'installation et augmenter leurs profits sans tenir aucunement compte du bien commun ni même de l'intérêt général ?
  - In fine, qui en cas de défaillance ou d'obsolescence financera le démantèlement de ces parcs ?

Voilà différents arguments qui expliquent mon refus de voir le parc éolien de Champagne II se développer.

Recevez, monsieur le commissaire-enquêteur mes cordiales salutations.